

Bilan et Résultat Association détaillé

AMICALE D'ENTRAIDE ANCIENS CGY						
BILAN ACTIF						
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 DÉTAILLÉ Présenté en Euros						
ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net
						%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés,						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
. Autres titres immobilisés						
27100000 AUTRES TITRES IMMOBILISES		15,00		15,00	0,04	15,00
		15,00		15,00	0,04	15,00
TOTAL (II)		15,00		15,00	0,04	15,00
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Autres créances						
46870000 DIVERS PRODUITS A RECEVOIR						2 630,11
						2 630,11
Charges constatées d'avance						
48600000 CHARGES CONSTAT. D'AVANCE		686,67		686,67	1,82	681,67
		686,67		686,67	1,82	681,67
Disponibilités						
51215000 CREDIT MUTUEL		37 058,80		37 058,80	98,14	39 217,24
51220700 C. M. LIV. PARTENAIRE ASS		32 113,89		32 113,89	85,05	34 376,66
51220700 C. M. LIV. PARTENAIRE ASS		15,45		15,45	0,04	15,22
51220800 CRED MUT LIVRET BLEU ASS		4 929,46		4 929,46	13,05	4 825,36
TOTAL (III)		37 745,47		37 745,47	99,96	42 529,02
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)		37 760,47		37 760,47	100,00	42 544,02

AMICALE D'ENTRAIDE ANCIENS CGY

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	16 445,19	43,55	13 891,91	32,65
11000000 REPORT A NOUVEAU	16 445,19	43,55	13 891,91	32,65
Excédent ou déficit de l'exercice	-119,37	-0,31	2 553,28	6,00
Situation nette (sous total)	16 325,82	43,23	16 445,19	36,65
TOTAL (I)	16 325,82	43,23	16 445,19	36,65
FONDS REPORTES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
TOTAL (III)				
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 971,54	7,87	5 528,88	12,99
40810000 FOURNISSEURS - F.N.P.	2 971,54	7,87	5 528,88	12,99
Autres dettes	10 866,30	28,78	3 697,51	8,69
46703500 MR LAVRAT GUY			941,31	2,21
46704000 MME MARIE CECILE	135,94	0,36	135,94	0,32
46704100 M SOISSON JEAN-PIERRE	1 637,55	4,34	1 637,55	3,85
46704200 MME NALLET HENRI	2 709,87	7,17	982,71	2,31
46704400 M. ET MME LASSALLE	5 887,94	15,59		
46704500 M. MORISSET	495,00	1,31		
Produits constatés d'avance	7 596,81	20,12	16 872,44	39,66
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	7 596,81	20,12	16 872,44	39,66
TOTAL (IV)	21 434,65	56,76	26 098,83	61,34
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	37 760,47	100,00	42 544,02	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

SAGEC SAS

SAGEC SAS

AMICALE D'ENTRAIDE ANCIENS CGY
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations		872,50		0,74		1 367,50		1,03		-495		-36,20	
75600000 COTISATIONS MEMBRES		872,50		0,74		1 367,50		1,03		-495		-36,20	
Ventes de biens et services													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		116 203,19		98,38		131 043,56		98,86		-14 840		-11,31	
74000000 SUBVENT. CONSEIL GENERAL		106 320,19		90,01		121 070,56		91,33		-14 750		-12,17	
74010000 SUBVENTION FRS FONCTIONNEMENT		9 883,00		8,37		9 973,00		7,52		-90		-0,89	
- Ressources liées à la générosité du public													
Autres produits		941,31		0,80						941		N/S	
75800000 PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS		941,31		0,80						941		N/S	
Total des produits d'exploitation (I)		118 017,00		99,91		132 411,06		99,89		-14 394		-10,86	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Autres achats et charges externes		9 847,66		8,34		9 924,33		7,49		-77		-0,77	
61600000 ASSURANCES		746,37		0,63		740,88		0,56		6		0,81	
62260000 HONORAIRES		6 334,80		5,36		6 441,60		4,86		-107		-1,65	
62261000 HONORAIRES DIVERS		2 544,00		2,15		2 520,00		1,90		24		0,95	
62610000 AFFRANCHISSEMENT		172,66		0,15		173,28		0,13		-1		-0,57	
62700000 FRAIS / SERV. BANCAIRES		49,83		0,04		48,57		0,04		1		2,08	
Salaires et traitements		105 762,93		89,54		120 082,46		90,59		-14 320		-11,92	
64110400 MME BONNION ROLAND (REV.)		7 801,80		6,60		7 633,84		5,76		168		2,20	
64111000 MR FRANCHIS SERGE		6 150,08		5,21		6 017,68		4,54		133		2,21	
64111400 MR KIENLEN HENRI		5 271,48		4,46		5 158,00		3,89		113		2,19	
64111500 MME MARIE JEAN (REV.)						2 056,90		1,55		-2 056		-100,00	
64112200 MR SOISSON JEAN-PIERRE		5 271,48		4,46		5 988,03		4,52		-717		-11,96	
64112400 MR VINCENT LOUIS		8 785,80		7,44		8 596,68		6,48		189		2,20	
64112700 MME GUYON MARCEL (REV.)		3 075,04		2,60		3 008,84		2,27		67		2,23	
64112900 MR LASSALC ROGER +(REV)		9 221,57		7,81		13 204,52		9,96		-3 983		-30,16	
64113100 MR SADON PAUL ANDRE		3 075,04		2,60		3 008,84		2,27		67		2,23	
64113200 MR AUBERGER PHILIPPE		8 785,80		7,44		8 596,68		6,48		189		2,20	
64113600 MR MAGDELENAT BERNARD						3 174,46		2,39		-3 174		-100,00	
64113700 MR NALLET HENRI + (REV.)		1 757,16		1,49		2 430,94		1,83		-673		-27,69	
64113900 MR KAELEBERER HUBERT		3 075,04		2,60		3 008,84		2,27		67		2,23	
64114200 MME DELPRAT MICHEL (REV.)						1 844,85		1,39		-1 844		-100,00	
64114400 MR MORISSET GERARD		4 905,40		4,15		8 596,68		6,48		-3 691		-42,93	
64114500 MR DE RAINCOURT HENRI		10 542,96		8,92		10 316,04		7,78		226		2,19	
64114600 MR BOURRAS GUY		3 514,32		2,97		3 438,68		2,59		76		2,21	
64114700 MR BORDIER PIERRE		8 785,80		7,44		8 596,68		6,48		189		2,20	
64114800 MR HENRY ALAIN		12 229,84		10,35		11 966,60		9,03		263		2,20	
64114900 MR SERRE PHILIPPE		3 514,32		2,97		3 438,68		2,59		76		2,21	
Autres charges		2 630,11		2,23						2 630		N/S	
65800000 CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS		2 630,11		2,23						2 630		N/S	
Total des charges d'exploitation (II)		118 240,70		100,10		130 006,79		98,07		-11 766			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-223,70		-0,18		2 404,27		1,81		-2 627		-109,27	
PRODUITS FINANCIERS:													
Autres intérêts et produits assimilés		104,33		0,09		140,83		0,11		-36		-25,70	
76810000 INTERET LIVRET BLEU ASS		104,10		0,09		140,54		0,11		-36		-25,70	
76815000 INTERET LIV.PART.ASSOCIAT		0,23		0,00		0,29		0,00					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et													
Total des produits financiers (III)		104,33		0,09		140,83		0,11		-36		-25,70	

SAGEC SAS

AMICALE D'ENTRAIDE ANCIENS CGY
COMPTE DE RÉSULTAT
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
CHARGES FINANCIERES: Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	104,33	0,09	140,83	0,11	-36	-25,70
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-119,37	-0,09	2 545,10	1,92	-2 664	-104,67
PRODUITS EXCEPTIONNELS: 77200000 PRODUITS EXERCICE ANTERIEUR			8,18	0,01	-8	-100,00
Total des produits exceptionnels (V)			8,18	0,01	-8	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)						
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			8,18	0,01	-8	-100,00
Total des produits (I + III + V)	118 121,33	100,00	132 560,07	100,00	-14 439	-10,88
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	118 240,70	100,10	130 006,79	98,07	-11 786	-9,04
EXCEDENT OU DEFICIT	-119,37	-0,09	2 553,28	1,93	-2 672	-104,65

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	333,50		273,00			
TOTAL	333,50		273,00			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole						
TOTAL						

Soldes Intermédiaires de gestion détaillés

AMICALE D'ENTRAIDE ANCIENS CGY COMPTÉ DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	du 01/01/2025 au 31/12/2025 (12 mois)	du 01/01/2024 au 31/12/2024 (12 mois)	du 01/01/2023 au 31/12/2023 (12 mois)	Variation en % col.2	Variation en % col.3
Ventes de marchandises					
Ventes de marchandises					
Production vendue					
Prestations de services					
Produits des activités annexes					
Production stockée					
Production immobilisée					
Production					
Production de l'exercice					
Achats de marchandises					
Variation de stock de marchandises					
Consommation de marchandises					
Achats de Matières premières & autres approvisionnements					
Variation de stock de matières premières					
Consommation de matières premières					
Sous traitance directe					
Marge brute					
Matières consommables					
Services extérieurs	746	741	724	0,67	2,35
61600000 ASSURANCES	746	741	724	0,67	2,35
Autres Services extérieurs	9 101	9 183	9 041	-0,88	1,57
62260000 HONORAIRES	6 335	6 442	6 375	-1,65	1,05
62261000 HONORAIRES DIVERS	2 544	2 520	2 424	0,95	3,96
62610000 AFFRANCHISSEMENT	173	173	195	0,00	-11,27
62700000 FRAIS / SERV. BANCAIRES	50	49	47	2,04	4,26
Total	9 848	9 924	9 765	-0,76	1,63
Valeur ajoutée produite	-9 848	-9 924	-9 765	-0,76	1,63
Subventions d'exploitation	116 203	131 044	143 948	-11,32	-8,95
74000000 SUBVENT. CONSEIL GENERAL	106 320	121 071	134 265	-12,17	-9,82
74010000 SUBVENTION FRS FONCTIONNEMENT	9 883	9 973	9 683	-0,89	2,99
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements	105 763	120 082	132 260	-11,91	-9,20
64110400 MME BONNION ROLAND (REV.)	7 802	7 634	7 250	2,20	5,30
64111000 MR FRANCHIS SERGE	6 150	6 018	5 715	2,19	5,30
64111400 MR KIENLEN HENRI	5 271	5 158	4 898	2,19	5,31
64111500 MME MARIE JEAN (REV.)		2 057	7 250	100	-71,62
64112200 MR SOISSON JEAN-PIERRE	5 271	5 988	9 797	-11,96	-38,87
64112400 MR VINCENT LOUIS	8 786	8 597	8 164	2,20	5,30
64112700 MME GUYON MARCEL (REV.)	3 075	3 009	2 857	2,19	5,32
64112900 MR LASSALE ROGER +(REV)	9 222	13 205	12 540	-30,15	5,30

AMICALE D'ENTRAIDE ANCIENS CGY
COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2025 au 31/12/2025 (12 mois)	du 01/01/2024 au 31/12/2024 (12 mois)	du 01/01/2023 au 31/12/2023 (12 mois)	Variation en % col.2	Variation en % col.3
64113100 MR SADON PAUL ANDRE	3 075	3 009	2 857	2,19	5,32
64113200 MR AUBERGER PHILIPPE	8 786	8 597	8 164	2,20	5,30
64113600 MR MAGDELENAT BERNARD		3 174	5 682	100	-44,13
64113700 MR NALLET HENRI + (REV.)	1 757	2 431	3 266	-27,72	-25,56
64113900 MR KAELEBERER HUBERT	3 075	3 009	2 857	2,19	5,32
64114200 MME DELPRAT MICHEL (REV.)		1 845	5 682	100	-67,52
64114300 MR MOISSENET HUBERT			1 261		100
64114400 MR MORISSET GERARD	4 905	8 597	8 164	-42,94	5,30
64114500 MR DE RAINCOURT HENRI	10 543	10 316	9 797	2,20	5,30
64114600 MR BOURRAS GUY	3 514	3 439	3 266	2,18	5,30
64114700 MR BORDIER PIERRE	8 786	8 597	8 164	2,20	5,30
64114800 MR HENRY ALAIN	12 230	11 967	11 364	2,20	5,31
64114900 MR SERRE PHILIPPE	3 514	3 439	3 266	2,18	5,30
Charges sociales					
Excédent brut d'exploitation	593	1 037	1 922	-42,81	-46,04
Reprises / charges					
Autres produits	1 814	1 368	1 320	32,60	3,64
75600000 COTISATIONS MEMBRES	873	1 368	1 320	-36,17	3,64
75800000 PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	941			N/S	
Amortissements et provisions					
Autres charges	2 630			N/S	
65800000 CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	2 630			N/S	
Total	-816	1 368	1 320	-159,64	3,64
Résultat d'exploitation	-224	2 404	3 242	-109,31	-25,84
Opérations en commun					
Produits financiers	104	141	133	-26,23	6,02
76810000 INTERET LIVRET BLEU ASS	104	141	133	-26,23	6,02
Charges financières					
Résultat financier	104	141	133	-26,23	6,02
Résultat courant avant Impôts	-119	2 545	3 375	-104,67	-24,58
Produits exceptionnels		8	3 482	100	-99,76
77200000 PRODUITS EXERCICE ANTERIEUR		9	3 482	100	-99,76
Charges exceptionnelles					
Résultat exceptionnel		8	3 482	100	-99,76
Participation des salariés					
Impôt sur les bénéfices					
Résultat de l'exercice	-119	2 553	6 857	-104,65	-62,76

Annexes Association suite

ANNEXE I

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Sur l'exercice les pensions ont été versées conformément aux nouvelles dispositions fixées par le Conseil Départemental, à savoir pas d'acquisition de droit après 1992 (pension de base 785 € par mois) et revalorisation des pensions au 01/01/2025 (pension de base 878,58 € par mois), conformément à la subvention perçue sur l'année du Conseil Départemental.

Le résultat dégagé sur l'exercice 2025 est un déficit de 119 € contre un bénéfice de 2 553 € en 2024.

Le total des fonds associatifs s'élève à + 16 326 € au 31 décembre 2025, contre + 16 445 € au 31 décembre 2024.

Décès intervenu en 2025 :

- Monsieur LASSALE Roger le 12 mai 2025
- Monsieur MORISSET Gérard le 21 juillet 2025

Leurs pensions ont été versées prorata temporis à leurs successions, comme le prévoit le règlement intérieur de l'association.

Aucun nouveau bénéficiaire en 2025.

Au 31 décembre 2025 l'Amicale comptait 16 bénéficiaires (8 pensionnés & 8 réversions)

2 - PRINCIPE REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable des associations.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3 - NOTES SUR LE BILAN

ACTIF :

271000 - AUTRES TITRES IMMOBILISES

Mutuel en date du 05/02/2014
15,00 €

1 Part Sociale du Crédit

512150 - CREDIT MUTUEL

Solde au 31/12/2025 au Crédit Mutuel et dans nos livres

32 113,89 €

512207 - CREDIT MUTUEL LIVRET PARTENAIRE ASSOCIATION

Solde au 31/12/2025 au Crédit Mutuel et dans nos livres

15,45 €

512208 - CREDIT MUTUEL LIVRET BLEU ASSOCIATION

Solde au 31/12/2025 au Crédit Mutuel et dans nos livres

4 929,46 €

486000 – CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Assurances Crédit Mutuel 2026

686,67 €

PASSIF :

408100 - FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES

Honoraires secrétariat solde au 31/12/2025	428,40 €
Affranchissement solde 2025	23,14 €
Honoraires Commissaire aux Comptes 2025	<u>2 520,00 €</u>
	2 971,54 €

467000 – SOLDE DES PENSIONS NON VERSEES

Mr & Mme LASSALE 2 ^{ème} – 3 ^{ème} – 4 ^{ème} trimestre 2025	5 887,94 €
Mr MORISSET 3 ^{ème} trimestre 2025	495,00 €
Mr SOISSON 1 ^{er} trimestre 2024	1 637,55 €
Mme MARIE 2 ^{ème} trimestre 2024	135,94 €
Mme NALLET 2 ^{ème} – 3 ^{ème} – 4 ^{ème} trimestre 2024 + année 2025	<u>2 709,87 €</u>
	10 866,30 €

487000 – PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Subvention CD 89 Pension 2025 trop perçu	7 596,81 €
--	------------

4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

RECETTES :

Cotisations :

Les cotisations ont été appelées sur les bases suivantes :
- Conseillers pensionnés 70,00 €/ trimestre
- Réversions 30,00 €/ trimestre
Soit 873 € pour 2025, contre 1 368 € en 2024.

Subventions :

Le Conseil Départemental a accordé une subvention de 106 320 € pour l'exercice 2025, contre 121 071 € en 2024.
Le Conseil Départemental a accordé une subvention de 9 883 € pour l'exercice 2025 au titre des frais de fonctionnement de l'association, contre 9 973 € en 2024.

Autres produits :

Divers écarts de règlements : Néant.

Produits financiers :

Les produits financiers s'élèvent à 104 € contre 141 € l'an passé.

Autres produits :

Pension Mme LAVRAT 1^{er} trimestre 2022 prescrite 941 €, contre 8 € en 2024 (produits exceptionnels)

CHARGES :

Pensions :

Les pensions dues sur l'exercice s'élèvent à 105 763 €, contre 120 082 € en 2024.

Charges de structure :

Les charges de structure sur l'exercice s'élèvent à 9 848 € contre à 9 924 € l'an passé.

Autres charges :

Trop versé Mme DELPRAT pensions 2025 : 2 630 €, contre 0 € en 2024.

Impôts sur les bénéfices :

Impôt sur revenus livret 2025 : 0 €, contre 0 € en 2024.

Concours en nature :

Le Département met à la disposition de l'association, à titre gratuit, les salles de réunion nécessaires au bon fonctionnement de l'association. L'amicale n'a pas bénéficié de cette mise à disposition sur l'exercice.

Il convient de noter qu'au cours de l'exercice 2025, et ce pour la seconde fois depuis 2019, le Conseil Département participe à hauteur des frais réels au paiement des charges de gestion de l'association, résultant du service public exercé par l'Amicale.

ANNEXE II

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES PENSIONS VERSEES EN 2024.

Règlement intérieur adopté le 3 juillet 1998 Mis à jour lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/09/2023

Article 1 - Tout Conseiller Général (ou départemental) âgé de 62 ans révolus aura droit à une pension, à condition d'avoir versé régulièrement les cotisations prévues à l'article 6, dans les conditions ci-après :

Modalités de calculs avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 :

- 12 années de « cotisation retraite » auprès de l'Amicale pour obtenir le droit à pension à taux plein;
- L'indemnité de base est proratisée en fonction du nombre d'années pour les élus ayant cotisé moins de 12 ans au titre de la retraite auprès de l'amicale ;
- Plus de prise en compte des mandats après 1992 pour les Conseillers ayant continué à verser leur « cotisation retraite » auprès de l'amicale ;
- Base mensuelle des pensions 785 € par mois pour 12 années de « cotisation retraite » auprès de l'amicale. La pension a fait l'objet d'une revalorisation au 1^{er} juillet 2022 à 816,40 € par mois par le Conseil Départemental, suite à l'augmentation de l'indice de la fonction publique ;
- La pension de base est majorée 1/25^{ème} par année supplémentaire, pour les années de « cotisation retraite » auprès de l'amicale supérieures à 12 ans ;
- Quelque soit la période de référence, le montant de la retraite est plafonné à 2 fois le montant de l'indemnité de base.

Article 2- Nul ne peut prétendre au droit à une pension de l'Amicale s'il est investi d'un mandat de Conseiller Général.

Le titulaire d'une pension, qui sera réélu membre du Conseil Général, verra non seulement suspendre le paiement des arrérages de sa pension, mais il devra encore poursuivre les versements des cotisations comme les autres membres de l'Amicale.

Article 3.- Lorsqu'un membre de l'Amicale, titulaire d'une pension, viendra à décéder, le conjoint survivant bénéficiera d'une pension de réversion égale à la moitié de la pension servie ou qui aurait été servie au de cujus.

Il sera tenu compte, pour la réversion, de l'antériorité du mariage et de l'âge minimum. Cette clause serait mise en place à compter du 1^{er} janvier 1998.

Si un Conseiller Général en exercice, membre de l'Amicale, vient à décéder, son conjoint peut demander la liquidation de la pension à laquelle le défunt pourrait prétendre, aux fins de percevoir la pension de réversion lui revenant.

Article 4 - Aucune pension ne sera liquidée si elle n'est réclamée par lettre adressée au Président de l'Amicale par l'ayant droit.

Le Président transmet cette demande au Trésorier qui procède à la liquidation provisoire, la liquidation définitive étant soumise au bureau qui statue dans le délai de six mois, à partir du jour du dépôt de la demande.

Article 5 - Le montant de l'allocation mensuelle est porté au 1^{er} juillet 2022 à 816,40 € par mois pour 12 années de présence.

Article 6 - La jouissance de la pension commence du premier jour du mois qui suit le jour où le titulaire qui a effectué les versements réglementaires cesse son mandat, si à ce moment, il est âgé de 64 ans révolus et, dans le cas contraire, le premier jour du mois qui suit le jour où il remplit les conditions requises pour l'âge et le montant des versements à effectuer.

Article 7 - Le paiement des pensions est effectué trimestriellement, à terme échu, par le Trésorier. Les pensions sont payées soit directement aux pensionnés, soit à leurs mandataires sur présentation d'une procuration et d'un certificat de vie.

Dans le cas d'un décès, la pension est versée au prorata.

En cas d'augmentation de la pension, elle sera décomptée lors du règlement de la pension du trimestre qui suit.

Article 8 - Toute pension dont les arrérages n'ont pas été réclamés depuis trois ans se trouve éteinte de plein droit. Il ne peut être procédé à sa réinscription qu'en suivant la procédure précédemment établie.

En cas de réinscription, les arrérages non perçus ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation de restitution. Ils demeurent acquis à l'Amicale.

Article 9 - Lorsqu'un titulaire de la pension viendra à décéder sans laisser de conjoint, les héritiers ne pourront prétendre à aucun droit.

Article 10- Le Conseil d'Administration pourra accorder des secours à d'anciens membres du Conseil Général non pensionnés par l'Amicale ou à des veuves de Conseillers Généraux non pensionnés ayant rendu des services éminents.

Le paiement et le montant de ces secours sont déterminés par le Conseil d'Administration.

Article 11 - Le non-paiement de la cotisation entraîne l'exclusion de l'Amicale, celle-ci est prononcée par le Bureau.

Un membre de l'Amicale peut démissionner volontairement.

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12

Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON

Frédéric VAUTRIN

Claude BOULIC

Thierry BISSERON

Sandra FAORO

Stéphane DELZAIVE

Lionel LEBLANC

Philippe CATTEY

Laëtitia COURVOISIER

Audrey LECOUEY

Christelle NICOLAS

**Amicale d'Entraide des Conseillers
Généralistes de l'Yonne**

*16 – 18 Boulevard de la Marne
89000 AUXERRE*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025**

SARL ETC AUDIT

**Association AMICALE ENTRAIDE
CONSEILLERS GENERAUX DE L'YONNE**
16-18 Boulevard de la Marne
89000 AUXERRE

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : + 33 (0)3 86 48 12 12
Fax : + 33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025**

A l'Assemblée Générale de l'Association Amicale d'Entraide des Conseillers
Généralistes de l'Yonne

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée générale, nous
avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AMICALE ENTRAIDE
CONSEILLERS GENERAUX DE L'YONNE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels
qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes
comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat
des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du
patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables
en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et
appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la
partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes
annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles
d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie
de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à
la date d'émission de notre rapport.

SARL ETC AUDIT

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant les faits caractéristiques relatant de la première application du règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 relatifs à la modernisation des états financiers. Et concernant les faits caractéristiques relatant les nouvelles dispositions concernant le versement des pensions et la revalorisation des pensions.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les disponibilités et les concours bancaires ont été contrôlés avec les pièces justificatives fournies par les établissements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

em

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Georges sur Baulche,
Le 12 Juin 2026



Le Commissaire aux comptes
ETC AUDIT,
Représenté par Claude BOULIC

Bilan et Résultat Association

AMICALE D'ENTRAIDE ANCIENS CGY

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés,						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
. Autres titres immobilisés	15		15	0,04	15	0,04
TOTAL (II)	15		15	0,04	15	0,04
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Autres créances					2 630	6,10
Charges constatées d'avance	687		687	1,82	682	1,80
Disponibilités	37 059		37 059	98,14	39 217	92,18
TOTAL (III)	37 745		37 745	99,96	42 529	99,96
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	37 760		37 760	100,00	42 544	100,00

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

SAGEC SAS

AMICALE D'ENTRAIDE ANCIENS CGY

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves					
Report à nouveau		16 445	43,55	13 892	32,85
Excédent ou déficit de l'exercice		-119	-0,31	2 553	6,00
Situation nette (sous total)		16 326	43,24	16 445	38,65
TOTAL (I)		16 326	43,24	16 445	38,65
FONDS REPORTES ET DEDIES					
TOTAL (II)					
PROVISIONS					
TOTAL (III)					
DETTES					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 972	7,87	5 529	13,00
Autres dettes		10 866	28,78	3 698	8,89
Produits constatés d'avance		7 597	20,12	16 872	39,68
TOTAL (IV)		21 435	56,77	26 099	61,35
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		37 760	100,00	42 544	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS					
Legs nets à réaliser :					
- acceptés par les organes statutairement compétents					
- autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					
ENGAGEMENTS DONNÉS					

SARL ETC AUDIT
Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

AMICALE D'ENTRAIDE ANCIENS CGY
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	873	0,74	1 368	1,03	-495	-36,17
Ventes de biens et services						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	116 203	98,38	131 044	98,85	-14 841	-11,32
- Ressources liées à la générosité du public						
Autres produits	941	0,80			941	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	118 017	99,91	132 411	99,89	-14 394	-10,86
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	9 848	8,34	9 924	7,49	-76	-0,76
Salaires et traitements	105 763	89,54	120 082	90,59	-14 319	-11,91
Autres charges	2 630	2,23			2 630	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	118 241	100,10	130 007	99,07	-11 766	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-224	-0,18	2 404	1,81	-2 628	-109,31
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	104	0,09	141	0,11	-37	-26,23
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et						
Total des produits financiers (III)	104	0,09	141	0,11	-37	-26,23
CHARGES FINANCIERES:						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	104	0,09	141	0,11	-37	-26,23
RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)	-119	-0,09	2 545	1,92	-2 664	-104,67
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			8	0,01	-8	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)						
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			8	0,01	-8	-100,00
Total des produits (I + III + V)	118 121	100,00	132 560	100,00	-14 439	-10,88
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	118 241	100,10	130 007	99,07	-11 766	-9,04
EXCEDENT OU DEFICIT	-119	-0,09	2 553	1,93	-2 672	-104,65
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						

SAGEC SAS

SARL ETC AUDIT
Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

AMICALE D'ENTRAIDE ANCIENS CGY
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	334	273		
TOTAL	334	273		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

SAGEC SAS

Annexes Association

AMICALE D'ENTRAIDE ANCIENS CGY

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Préambule

L'amicale a pour objet de développer l'entraide entre les Conseillers Départementaux de l'Yonne, notamment en assurant à ses membres, ainsi qu'à leurs conjoints survivants, des allocations périodiques de retraite, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 37 760,47 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 119,37 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/06/2026 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Au cours de l'exercice les pensions ont été versées conformément aux nouvelles dispositions fixées par le Conseil Départemental, à savoir :

- Pas d'acquisition de droits après 1992;

- pension de bases fixées à 785 par mois, montant évalué au 01/01/2025 à 878,58 , conformément à la subvention perçue sur l'année par le Conseil Départemental.

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

AMICALE D'ENTRAIDE ANCIENS CGY

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Créances :

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

SARL ETC AUDIT
Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

AMICALE D'ENTRAIDE ANCIENS CGY
ANNEXE ASSOCIATION
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.3 - Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs de 23 pour la persence aux Conseils d'Administration, Assemblées des Administrateurs & divers travaux du Président;

* Valeur retenue pour 2025 : 334

* Valeur retenue pour 2024 : 273

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

Aucune contribution de ce type n'a été constatée sur les deux derniers exercices.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent :

Etablissement des états financiers en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017 et le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022.

SARL ETC AUDIT
Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	15			15
TOTAL	15			15

3.2 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances Jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	687	687	
TOTAL	687	687	

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

AMICALE D'ENTRAIDE ANCIENS CGY
ANNEXE ASSOCIATION
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	13 892	2 553			16 445
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	2 553			2 673	-119
Dont générosité du public					
Situation nette	16 445	2 553		2 673	16 326
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	16 445	2 553		2 673	16 326
TOTAL dont générosité du public					

SARL ETC AUDIT
Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

AMICALE D'ENTRAIDE ANCIENS CGY
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		16 445
SOLDE		16 445

4.3 - Fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public			116 203				
TOTAL			116 203				

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

AMICALE D'ENTRAIDE ANCIENS CGY
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	2 972	2 972		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10 866	10 866		
Produits constatés d'avance	7 597	7 597		
TOTAL	21 435	21 435		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 972
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	2 972

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

AMICALE D'ENTRAIDE ANCIENS CGY
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions reçues et fonds dédiés

Subvention d'équilibre du Conseil Départemental pour le financement des pensions : 106 320 .

5.2 - Subventions de fonctionnement

Subvention du Conseil Départemental pour le financement des frais de fonctionnement de l'association : 9 883 .

5.3 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
C.D. 89	<i>Pensions</i>	113 917	106 928		7 597	16 872
C.D. 89	<i>Frs. Fonction.</i>	9 883	9 883			
TOTAL		123 800	116 811		7 597	16 872

Reprise de la subvention d'équilibre 2025 correspondant aux pensions non versées en 2025 suite au décès des bénéficiaires sur l'année.

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

AMICALE D'ENTRAIDE ANCIENS CGY
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

5.4 - Analyse du chiffre d'affaires et des ressources

* Cotisations perçues des membres avec contrepartie : 873 .

Produits financiers :

* Intérêts sur livrets : 104 .

5.5 - Contributions volontaires en nature

Aucune contributions volontaires en nature n'a été constatée dans les comptes des deux derniers exercices.

5.6 - Opérations de mises à disposition gratuite de biens

Aucune mise à disposition gratuite de biens n'a été constatée dans les comptes des deux derniers exercices.

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

AMICALE D'ENTRAIDE ANCIENS CGY
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

6 - Autres informations

6.1 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2 544 .

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

Annexes Association suite

ANNEXE I

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Sur l'exercice les pensions ont été versées conformément aux nouvelles dispositions fixées par le Conseil Départemental, à savoir pas d'acquisition de droit après 1992 (pension de base 785 € par mois) et revalorisation des pensions au 01/01/2025 (pension de base 878,58 € par mois), conformément à la subvention perçue sur l'année du Conseil Départemental.

Le résultat dégagé sur l'exercice 2025 est un déficit de 119 € contre un bénéfice de 2 553 € en 2024.

Le total des fonds associatifs s'élève à + 16 326 € au 31 décembre 2025, contre + 16 445 € au 31 décembre 2024.

Décès intervenu en 2025 :

- Monsieur LASSALE Roger le 12 mai 2025
- Monsieur MORISSET Gérard le 21 juillet 2025

Leurs pensions ont été versées prorata temporis à leurs successions, comme le prévoit le règlement intérieur de l'association.

Aucun nouveau bénéficiaire en 2025.

Au 31 décembre 2025 l'Amicale comptait 16 bénéficiaires (8 pensionnés & 8 réversions)

2 - PRINCIPE REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable des associations.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3 - NOTES SUR LE BILAN

ACTIF :

271000 - AUTRES TITRES IMMOBILISES

Mutuel en date du 05/02/2014
15,00 €

1 Part Sociale du Crédit

512150 - CREDIT MUTUEL

Solde au 31/12/2025 au Crédit Mutuel et dans nos livres

32 113,89 €

512207 - CREDIT MUTUEL LIVRET PARTENAIRE ASSOCIATION

Solde au 31/12/2025 au Crédit Mutuel et dans nos livres

15,45 €

512208 - CREDIT MUTUEL LIVRET BLEU ASSOCIATION

Solde au 31/12/2025 au Crédit Mutuel et dans nos livres

4 929,46 €

486000 – CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Assurances Crédit Mutuel 2026

686,67 €

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

SAGEC SAS

Page 30

PASSIF :

408100 - FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES

Honoraires secrétariat solde au 31/12/2025	428,40 €
Affranchissement soldé 2025	23,14 €
Honoraires Commissaire aux Comptes 2025	<u>2 520,00 €</u>
	2 971,54 €

467000 – SOLDE DES PENSIONS NON VERSEES

Mr & Mme LASSALE 2 ^{ème} – 3 ^{ème} – 4 ^{ème} trimestre 2025	5 887,94 €
Mr MORISSET 3 ^{ème} trimestre 2025	495,00 €
Mr SOISSON 1 ^{er} trimestre 2024	1 637,55 €
Mme MARIE 2 ^{ème} trimestre 2024	135,94 €
Mme NALLET 2 ^{ème} – 3 ^{ème} – 4 ^{ème} trimestre 2024 + année 2025	<u>2 709,87 €</u>
	10 866,30 €

487000 – PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Subvention CD 89 Pension 2025 trop perçu	7 596,81 €
--	------------

4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

RECETTES :

Cotisations :

Les cotisations ont été appelées sur les bases suivantes :

- Conseillers pensionnés 70,00 €/ trimestre
- Réversions 30,00 €/ trimestre

Soit 873 € pour 2025, contre 1 368 € en 2024.

Subventions :

Le Conseil Départemental a accordé une subvention de 106 320 € pour l'exercice 2025, contre 121 071 € en 2024.

Le Conseil Départemental a accordé une subvention de 9 883 € pour l'exercice 2025 au titre des frais de fonctionnement de l'association, contre 9 973 € en 2024.

Autres produits :

Divers écarts de règlements : Néant.

Produits financiers :

Les produits financiers s'élèvent à 104 € contre 141 € l'an passé.

Autres produits :

Pension Mme LAVRAT 1^{er} trimestre 2022 prescrite 941 €, contre 8 € en 2024 (produits exceptionnels)

SARL ETC AUDIT

Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

SAGEC SAS

Page 31

CHARGES :

Pensions :

Les pensions dues sur l'exercice s'élèvent à 105 763 €, contre 120 082 € en 2024.

Charges de structure :

Les charges de structure sur l'exercice s'élèvent à 9 848 € contre à 9 924 € l'an passé.

Autres charges :

Trop versé Mme DELPRAT pensions 2025 : 2 630 €, contre 0 € en 2024.

Impôts sur les bénéfices :

Impôt sur revenus livret 2025 : 0 €, contre 0 € en 2024.

Concours en nature :

Le Département met à la disposition de l'association, à titre gratuit, les salles de réunion nécessaires au bon fonctionnement de l'association. L'amicale n'a pas bénéficié de cette mise à disposition sur l'exercice.

Il convient de noter qu'au cours de l'exercice 2025, et ce pour la seconde fois depuis 2019, le Conseil Département participe à hauteur des frais réels au paiement des charges de gestion de l'association, résultant du service public exercé par l'Amicale.

SARL ETC AUDIT
Place de l'Europe
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12 - Fax 03 86 48 31 30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12

Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON

Frédéric VAUTRIN

Claude BOULIC

Thierry BISSEON

Sandra FAORO

Stéphane DELZAIVE

Lionel LEBLANC

Philippe CATTEY

Laëtitia COURVOISIER

Audrey LECOUE

Christelle NICOLAS

**Amicale d'Entraide des Conseillers
Général de l'Yonne**

*16 – 18 Boulevard de la Marne
89000 AUXERRE*

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS
Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025

SARL ETC AUDIT

**Association AMICALE ENTRAIDE
CONSEILLERS GENERAUX DE L'YONNE**
16-18 Boulevard de la Marne
89000 AUXERRE

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025**

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

André VENTALON
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSEON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Philippe CATTEY
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOUEY
Christelle NICOLAS

Aux l'Assemblée Générale de l'Association Amicale d'Entraide des Conseillers
Généraux de l'Yonne,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous
présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous
ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions
dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre
mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à
rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes
de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la
conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au
regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires
aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention
intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe
délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Saint Georges sur Baulche,
Le 12 Juin 2026


Le Commissaire aux comptes
ETCAUDIT,
Représenté par Claude BOULIC

SARL ETC AUDIT